



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

Diversity of  
Cultural Expressions

Diversité  
des expressions  
culturelles

Diversidad  
de las expresiones  
culturales

Разнообразие форм  
культурного  
самовыражения

تنوع أشكال التعبير  
الثقافي

文化表现形式  
多样性

# 6 CP

**DCE/17/6.CP/INF.5**  
**Paris, 20 mai 2017**  
**Original : français**

## **CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES**

**Sixième session ordinaire**  
**Paris, Siège de l'UNESCO, Salle II**  
**12–15 juin 2017**

### **DOCUMENT D'INFORMATION**

Ce document présente les résultats de l'enquête de satisfaction sur la préparation et l'organisation de la dixième session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Ces résultats sont accompagnés d'un résumé des actions prises par le Secrétariat pour tenir compte des recommandations formulées afin d'améliorer le déroulement des réunions.

1. Afin d'évaluer la préparation et l'organisation des réunions statutaires des organes directeurs de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après la « Convention ») et de contribuer à l'efficacité des futures réunions conformément à la Décision 191 EX/15 (I) Partie C/5 du Conseil exécutif, le Secrétariat de la Convention conduit depuis 2013 des enquêtes de satisfaction. Six sessions des organes statutaires ont été couvertes : deux de la Conférence des Parties (quatrième et cinquième sessions, juin 2013 et 2015) et quatre du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après le « Comité ») (septième, huitième, neuvième et dixième sessions, décembre 2013, 2014, 2015 et 2016).

2. L'enquête de satisfaction évalue différents domaines, de la qualité des documents de travail et d'information à la gestion du temps, en passant par les services de traduction et d'interprétation et la communication avec le Secrétariat. Pour chaque session indiquée, la même enquête électronique a été communiquée par le Secrétariat à l'ensemble des participants immédiatement après la clôture de la session et des rappels ont été envoyés afin d'obtenir autant de réponses que possible. Depuis la quatrième session ordinaire de la Conférence des Parties, des questions spécifiques aux sessions d'échange ont été ajoutées. Depuis la dixième session ordinaire du Comité, des questions ont également été ajoutées à propos de la durée des sessions ainsi que de l'accompagnement de la société civile, reflétant ainsi les priorités actuelles des organes directeurs en lien avec ses méthodes de travail.

3. Le document a pour objet de présenter aux Parties l'ensemble des réponses reçues afin d'évaluer l'évolution générale de la satisfaction des participants sur la base des résultats des six enquêtes réalisées et de proposer des mesures d'amélioration nécessaires.

### 1. Taux de réponse

4. Comme illustré dans le tableau ci-dessous, le **taux de réponse des six enquêtes se situe entre 11 et 25 pour cent** de l'ensemble des participants inscrits, la majorité des réponses ayant été remises par les Parties à la Convention. Le taux de participation pour la dixième session du Comité est de loin le plus élevé observé depuis la mise en place de l'enquête. En particulier, la participation des observateurs non gouvernementaux est en forte hausse, tant en proportion qu'en nombre absolu.

Réponses	2013		2014	2015		2016
	4.CP	7.IGC	8.IGC	5.CP	9.IGC	10.IGC
Nombre total de répondants	46 sur 305 ou 15 %	43 sur 256 ou 17 %	50 sur 293 ou 17 %	51 sur 279 ou 18 %	27 sur 253 ou 11 %	61 sur 245 ou 25 %
Nombre de Parties ayant répondu	35 sur 46 ou 76 %	19 sur 43 ou 44 %	29 sur 50 ou 58 %	40 sur 51 ou 78 %	13 sur 27 ou 48 %	36 sur 61 ou 59 %
Nombre d'observateurs (gouvernementaux) ayant répondu	8 sur 46 ou 17 %	15 sur 43 ou 35 %	14 sur 50 ou 28 %	6 sur 51 ou 12 %	8 sur 27 ou 30 %	9 sur 61 ou 15 %
Nombre d'observateurs (non gouvernementaux) ayant répondu	3 sur 48 ou 7 %	7 sur 43 ou 16 %	7 sur 50 ou 14 %	5 sur 51 ou 10 %	6 sur 27 ou 22 %	15 sur 61 ou 26 %

## 2. Méthodologie

5. L'enquête de satisfaction, distribuée en français et en anglais, contient 14 questions relatives à la préparation et à l'organisation de la session. Les répondants doivent qualifier les services du Secrétariat d'« excellent » (4 points), de « bon » (3 points), de « satisfaisant » (2 points) ou de « faible » (1 point) pour chaque élément, et faire part de leurs commentaires et suggestions d'améliorations.

6. Les réponses sont saisies par les participants via un formulaire en ligne et les répondants n'ont pas à s'identifier par leur nom ou pays/organisation. Les résultats sont combinés et les notes moyennes sont calculées pour chaque question et chaque session.

## 3. Présentation des résultats

7. L'Annexe I présente un tableau des notes moyennes pour les 14 questions des six réunions statutaires ainsi qu'une moyenne totale par réunion statutaire et une moyenne totale pour l'ensemble des six réunions. L'Annexe II rassemble tous les commentaires qualitatifs présentés tels qu'ils ont été reçus via l'enquête en ligne pour la dixième session du Comité<sup>1</sup>.

### *Résultats quantitatifs*

8. Au total, les 61 Parties et observateurs ayant participé à l'enquête pour la dixième session du Comité ont donné au Secrétariat une note égale à la moyenne de l'ensemble des six réunions. Sur les 14 aspects étudiés, les principaux avis attribués par les personnes interrogées ont été « excellent » et « bon », avec une moyenne globale de 3,4.

9. Les répondants se sont montrés fortement satisfaits de la **qualité des documents de travail et d'information**, avec une note de 3,7, de même que de leur **utilité pour la prise de décisions informées par les Parties**. Cette dernière catégorie a reçu sa note la plus élevée depuis les débuts du sondage, soit 3,8, ce qui représente une forte amélioration par rapport à la moyenne de 3,5 pour l'ensemble des réunions. Dans le même ordre d'idées, le niveau de satisfaction demeure élevé pour la **qualité de la traduction des documents de travail et d'information**, avec une note de 3,5.

10. En dehors des documents de travail et d'information, on note une amélioration du niveau de satisfaction quant au **délai donné aux Parties pour répondre aux questionnaires envoyés par le Secrétariat**, pour lequel la note de 3,3 est la meilleure obtenue jusqu'à présent. Le niveau de satisfaction des répondants concernant la **qualité de l'interprétation dans les langues officielles du Comité pendant la session** est quant à lui en hausse linéaire, avec une note de 3,6 pour la dixième session du Comité.

11. Les opinions sont également généralement positives en ce qui concerne **l'accompagnement de la société civile par le Secrétariat**, qui fait pour la première fois l'objet d'une question dans l'enquête du Secrétariat, avec une note de 3,4. Les répondants ont également soumis plusieurs commentaires constructifs. Le Secrétariat prend note de ces commentaires et agira afin d'améliorer le soutien offert à la société civile.

12. Le niveau de satisfaction des répondants est demeuré stable en ce qui concerne la **remise dans les délais des documents de travail et d'information** (note de 3,3 pour une moyenne de 3,2), la **qualité de la révision des documents en temps réel pendant la session** (note de 3,4 pour une moyenne de 3,3) et la **qualité et le délai de réponse du Secrétariat aux questions relatives à la session et aux documents de travail** (note de 3,4 pour une moyenne de 3,4). Pour cette dernière catégorie, plusieurs commentaires suggérant des améliorations ont été reçus.

<sup>1</sup> Pour les commentaires qualitatifs reçus pour les quatrième et cinquième sessions ordinaires de la Conférence des Parties et les septième, huitième et neuvième sessions ordinaires du Comité, voir les Documents CE/13/7.IGC/INF.3, CE/15/9.IGC/INF.3, CE/14/8.IGC/INF.7, CE/15/5.CP/INF.6 et DCE/16/10.IGC/INF.6 respectivement.

13. Sur le plan technique, une légère amélioration peut être notée quant à la **qualité des retransmissions en direct des débats** (*streaming*), avec une note de 3,1. Cette note demeure toutefois relativement basse, ce qui peut s'expliquer par les problèmes techniques que certains participants ont éprouvé lorsqu'ils ont tenté d'accéder à la retransmission (voir commentaires à l'Annexe II). De la même façon, la note accordée à l'**utilité, la clarté et la facilité de navigation du site Internet de la Convention** a baissé de 3,3 pour la neuvième session du Comité à 3,1 pour sa dixième session, bien que cette note demeure supérieure à la moyenne pour l'ensemble des sessions.

14. Les répondants se sont montrés moins satisfaits de la **clarté et de l'efficacité de la communication du Secrétariat préalablement à la réunion**, avec une note de 3,4 légèrement inférieure à celle de 3,6 accordée pour la session précédente. Les commentaires reçus visent l'avant-projet de directives opérationnelles sur la mise en œuvre de la Convention dans l'environnement numérique.

15. De façon similaire, le taux de satisfaction est également relativement bas pour la **qualité de la gestion du temps des réunions**, pour laquelle la note de 3,2 est la plus basse reçue depuis la mise en place du sondage, ainsi que pour la **durée des sessions par rapport aux nombres de points sur l'agenda**, qui n'a récolté qu'une note de 3,1 pour sa première inclusion dans le sondage. Les répondants ont indiqué que cette insatisfaction est liée au temps accordé à la négociation de l'avant-projet de directives opérationnelles sur le numérique (6 heures) et aux répercussions sur les points subséquents à l'ordre du jour.

#### *Résultats qualitatifs et pistes d'action*

16. Une analyse des commentaires qualitatifs des répondants sur l'ensemble des réunions statutaires correspond aux notations quantitatives. Si les remarques positives sur le travail du Secrétariat pour préparer les sessions des organes directeurs sont nombreuses, des suggestions d'amélioration ont également été formulées. Ces recommandations et les mesures prises par le Secrétariat pour y répondre sont résumées ci-dessous.

#### **(a) Améliorer la communication en amont des réunions statutaires**

17. Les répondants ont mentionné la nécessité pour le Secrétariat d'améliorer ses moyens de communication en amont des réunions statutaires, et ce, tant au sujet du déroulement de la réunion statutaire elle-même que des événements qui la précèdent. Ils ont ainsi souligné que les documents de travail et l'horaire de la rencontre devraient être préparés le plus à l'avance possible et rendus facilement accessibles afin de faciliter la planification de leur participation. De plus, les Parties ont manifesté leur intérêt spécifique pour les sessions de travail destinées à la société civile et ont exprimé le souhait que les documents relatifs à ces sessions soient rendus disponibles en ligne au même titre que les documents statutaires.

18. Le Secrétariat s'assure que les documents de travail et d'information sont mis à disposition sur le site web de la Convention conformément aux délais statutaires définis dans les règlements intérieurs des organes directeurs (quatre semaines avant les sessions) et, dans la mesure du possible, les rend disponibles plus tôt (par exemple, le document sur l'avant-projet de directives opérationnelles sur le numérique a été publié trois mois à l'avance). Le Secrétariat envoie un courriel additionnel aux Parties à la Convention et aux participants de la société civile, afin de les informer de la disponibilité des documents de travail. La transmission des informations aux organisations de la société civile est particulièrement complexe lorsqu'elles n'ont pas réalisé les démarches pour s'enregistrer à l'avance aux réunions statutaires, étant donné que ces participants ne sont souvent connus que quelques jours avant la réunion. Le Secrétariat distribuera, dans la mesure du possible, les documents associés aux événements visant la société civile dès qu'ils seront disponibles.

**(b) Clarifier les procédures de participation avant et pendant les réunions statutaires**

19. Plusieurs répondants ont indiqué s'être questionnés sur le déroulement des consultations concernant le projet de directives opérationnelles sur le numérique et lors de la session du Comité en général. Ils ont exprimé le souhait que le Secrétariat informe davantage les participants sur ces aspects avant et pendant les rencontres. Certains répondants ont également indiqué leur insatisfaction à propos de la soumission tardive des amendements de l'avant-projet de directives opérationnelles au Comité.

20. Les procédures liées à la conduite des sessions et à la soumission d'amendements à des résolutions ou décisions sont contenues dans les règlements intérieurs respectifs de la Conférence des Parties et du Comité. Le Secrétariat ne prévoit pas de séance formelle de formation, mais dispense des séances informelles de travail sur demande des groupes électoraux. En ce qui concerne la soumission des amendements à l'avant-projet de directives opérationnelles, les délais lors de la présentation du document consolidé en salle étaient en partie attribuables à la soumission tardive d'amendements qui ont dû être traduits et intégrés au texte le matin où le point de l'ordre du jour était prévu. C'est la raison pour laquelle il est important pour le Secrétariat de recevoir suffisamment en avance, dans les deux langues, les propositions d'amendements. Le Secrétariat fixera des dates limites fermes pour la réception des amendements en amont de négociations futures sur des avant-projets de directives opérationnelles.

**(c) Améliorer la gestion du temps pendant les réunions statutaires**

21. La durée de la session par rapport à l'ordre du jour et la gestion du temps ont été soulevés. Plus particulièrement, les répondants ont souligné l'importance de ne pas sous-estimer le temps requis pour mener à bien les discussions sur des points complexes tels que l'avant-projet de directives opérationnelles sur le numérique, ainsi que de prendre le temps de traiter en profondeur chaque point à l'ordre du jour.

22. Le Secrétariat a pris note de ces commentaires et en tiendra compte pour l'élaboration des ordres du jour des sessions à venir. En ce qui concerne la dixième session du Comité, bien que le point sur l'avant-projet de directives opérationnelles ait effectivement requis plus de temps que prévu, le numérique et le contenu futur des directives avaient été discutés par le Comité et la Conférence des Parties depuis plusieurs années.

**(d) Améliorer le site web de la Convention**

23. Finalement, les répondants ont émis des commentaires sur le site web de la Convention. Les suggestions visent le fonctionnement technique du site ainsi que la façon dont les informations y sont organisées.

24. Les problèmes techniques d'utilisation du site web constatés avant le Comité ont été réglés. Par ailleurs, le Secrétariat est présentement en train de revoir l'architecture du site afin d'en faciliter la consultation, de rendre l'information plus accessible et facile à trouver et d'organiser le contenu de façon plus logique. Le Secrétariat est conscient des problèmes techniques rencontrés dans la mise en place du site web et se consacre à les résoudre au fur et à mesure qu'ils se présentent.

**ANNEXE I**

**Notes moyennes par session et par question sur la préparation et l'organisation des réunions statutaires de la Convention**

Questions	4.CP Juin 2013	7.IGC Décembre 2013	8.IGC Décembre 2014	5.CP Juin 2015	9.IGC Décembre 2015	10.IGC Décembre 2016	Note moyenne	Nombre total de réponses
<b>Note moyenne totale</b>	<b>3,1</b>	<b>3,5</b>	<b>3,3</b>	<b>3,4</b>	<b>3,4</b>	<b>3,4</b>	3,4	
a. Qualité des documents de travail et d'information du Secrétariat	3,4	3,6	3,5	3,8	3,7	3,7	3,6	277
b. Les documents de travail et d'information donnent les informations nécessaires à la prise de décisions informées par les Parties	3,2	3,3	3,4	3,6	3,7	3,8	3,5	274
c. Remise dans les délais des documents de travail et d'information	3	3,1	3,2	3,4	3,3	3,3	3,2	272
d. Les Parties à la Convention disposent de suffisamment de temps pour répondre aux questions spécifiques posées dans les questionnaires envoyés par le Secrétariat	2,9	3	2,9	3,1	3,1	3,3	3,1	262
e. Qualité de la traduction des documents de travail et d'information	3,2	3,2	3,4	3,5	3,6	3,5	3,4	271
f. Clarté et efficacité de la communication du Secrétariat préalablement à la réunion	3,2	3,2	3,6	3,3	3,6	3,4	3,4	274
g. Utilité, clarté et facilité de navigation du site Internet de la Convention	2,8	2,9	2,8	2,8	3,3	3,1	3,0	273
h. Qualité et délai de réponse du Secrétariat aux différentes questions relatives à la session et aux documents de travail	3,2	3,4	3,3	3,4	3,4	3,4	3,4	262
i. Qualité de la révision des documents en temps réel pendant la session	3	3,3	3,2	3,5	3,3	3,4	3,3	268
j. Qualité de l'interprétation dans les langues officielles du Comité pendant la session	3,1	3,2	3,4	3,3	3,5	3,6	3,4	270
k. Qualité des retransmissions en direct des débats sur le site Internet (en <i>streaming</i> )	2,9	3,1	2,9	3	3	3,1	3,0	234
l. Qualité de la gestion du temps des réunions	3,4	3,2	3,5	3,5	3,4	3,2	3,4	273
m. Durée des sessions par rapport aux nombres de points sur l'agenda						3,1	3,1	57
n. Qualité de l'accompagnement de la société civile par le Secrétariat (réunions de travail, etc.)						3,4	3,4	53

Remarque : « excellent » (4 points) ; « bon » (3 points) ; « satisfaisant » (2 points) ; ou « faible » (1 point).

## ANNEXE II

### Présentation des commentaires et suggestions relatifs à la dixième session ordinaire du Comité

Les commentaires qualitatifs confirment les données générées par l'enquête. Les répondants ont exprimé une satisfaction égale à la moyenne de l'ensemble des six dernières réunions vis-à-vis du Secrétariat et de sa préparation de la dixième session ordinaire du Comité. Une liste complète de tous les commentaires écrits reçus de la part des répondants à l'enquête sur la session est fournie ci-dessous et organisée par thèmes<sup>2</sup>.

<b>Commentaires généraux</b>
La qualité des documents de la réunion était très élevée, et la révision des documents en temps réel dans les deux langues a été gérée de façon impressionnante. La webdiffusion en direct de la réunion est utile – mais si cela peut aider à économiser des ressources de l'UNESCO, un service audio serait tout aussi utile. De plus, l'installation sénégalaise était excellente !.
- Mentionner sur l'agenda toute les activités prévues pour la session même si elles sont limitées. - Pour la réunion informelle, il serait souhaitable de prévoir plus de temps, le temps réservé à cette réunion était insuffisant. - Au cours de la réunion informelle, la demande de prise de parole n'a pas été respectée, après avoir autorisé la parole à une participante, les organisateurs ont donné la parole à un autre expert (Cuba) qui est arrivé en plus en retard.
En 2015, je n'avais pas cru que le Secrétariat pouvait améliorer encore plus ses pratiques dans la préparation des sessions du Comité. J'avais tort ! La session de 2016 a dépassé toutes mes attentes : le mélange avec des expressions artistiques concrètes comme le film « The Idol » et l'installation sénégalaise de lumières qui a donné vie aux murs de béton de l'UNESCO a été un pur régal. Aussi une stimulation intellectuelle et des vitamines culturelles dont nous avons grand besoin. De plus, l'option de commencer le travail sur le texte des Directives opérationnelles sur la Convention dans le contexte numérique avec un tandem de panels a été une excellente approche. <b>FÉLICITATIONS !</b>
Atelier sur le renforcement des capacités, campagne de sensibilisation pour la Convention afin de rendre le travail plus facile pour l'évaluation des dossiers. Et plus de projets peuvent être approuvés. Ce serait une bonne idée de former plus de formateurs.
Excellent travail (et encadrement) du Secrétariat, malgré les ressources limitées. En particulier, l'ordre du jour novateur et l'intégration de l'expérience directe des praticiens et experts du secteur culturel ont enrichi les débats.
Félicitations à l'équipe dynamique du Secrétariat de la Convention. Leur accorder la possibilité d'étoffer l'équipe avec des ressources humaines compétentes au regard de la charge de travail à accomplir....
L'attention du Secrétariat n'est pas la même pour toutes les zones géographiques. Il pourrait y avoir une attention plus égale pour tous (observateur ONG).
<b>Directives opérationnelles sur la mise en œuvre de la Convention dans l'environnement numérique</b>
Il y a eu de la confusion, au sein de notre délégation et d'autres, à propos du processus de finalisation des directives opérationnelles sur le numérique. Je n'avais pas compris que la seule façon dont les Parties non membres du Comité pouvaient faire des commentaires sur la rédaction était par écrit en amont de la réunion, ou par le biais des membres du Comité pendant la réunion. Je comprends la logique, étant donné les contraintes de temps durant la réunion, mais le

<sup>2</sup> Les commentaires qualitatifs reçus pour les quatrième et cinquième sessions ordinaires de la Conférence des Parties et les septième, huitième et neuvième sessions ordinaires du Comité sont disponibles dans les Documents CE/13/7.IGC/INF.3, CE/15/9.IGC/INF.3, CE/14/8.IGC/INF.7, CE/15/5.CP/INF.6 et DCE/16/10.IGC/INF.6 respectivement.

processus au Comité précédent avait été plus ouvert, alors que toutes les Parties pouvaient proposer des changements. Il aurait pu être utile de recevoir une lettre ou un courriel d'invitation à fournir des commentaires par écrit (si un tel courriel a été envoyé je ne l'ai pas reçu), bien que je comprends qu'il m'aurait été possible de soumettre de façon proactive des commentaires écrits, comme l'avant-projet a été mis en ligne très à l'avance de la réunion. Le principal changement au texte que nous souhaitons proposer – d'éviter la formulation « digital cultural goods » en anglais – avait déjà été expressément proposé par notre délégation et avait fait l'objet d'allusions par 3 autres Parties à la neuvième session du Comité. Il est partiellement consigné dans le compte rendu de cette réunion, au paragraphe 155, comme une préférence pour la formulation « contenu culturel numérique » ou « expressions culturelles numérisées ».

[http://fr.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/sessions/10igc\\_3\\_summary\\_record\\_9igc\\_fr\\_0.pdf](http://fr.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/sessions/10igc_3_summary_record_9igc_fr_0.pdf)

Heureusement, une solution habile de rédaction a été trouvée pendant la réunion et l'enjeu a été résolu. Mais cela a eu pour résultat, avec la circulation tardive du texte amendé, de rendre les discussions du 15 décembre plus frustrantes que nécessaire.

À propos des directives, c'était probablement une erreur cette fois d'attendre le document consolidé avant de commencer la discussion. Mais il est vrai que le fait de travailler sur un document consolidé a rendu le travail plus facile et simple, même si ce n'est pas nécessairement plus rapide.

Revoyez la présentation au Comité des suggestions faites par les organisations non gouvernementales pour « l'avant-projet de directives opérationnelles sur la mise en œuvre de la Convention dans l'environnement numérique ».

C'était dommage que la version consolidée incluant tous les amendements ait été rendue disponible trop tard. Ce délai n'a pas laissé assez de temps pour réfléchir et éventuellement fusionner les propositions et éviter la répétition. Néanmoins, le résultat global final était bon, mais il a été obtenu par un processus très stressant qui a mis le Secrétariat sous pression...

#### **Communication d'informations par le Secrétariat en amont de la rencontre**

L'information passe par la commission nationale, elle prend beaucoup de temps pour parvenir aux personnes concernées (points focaux, expert, représentants du ministère de la culture). Il serait mieux d'envoyer en même temps par courriel les informations nécessaires (dates, documents, etc.) afin de laisser le délai nécessaire pour étudier les documents ainsi que pour préparer les ordres de mission et les visas.

Les séances de débat précédant le comité devraient être annoncées bien à l'avance pour avertir les composantes de la société civile locale afin de les intéresser aux travaux du comité et à l'importance de la Convention.

À mon avis, le Secrétariat travaille très bien, et a amélioré ses méthodes. Par contre, nous devons avoir les documents au moins un mois avant la réunion, afin que nous ayons le temps de faire des consultations et que nous soyons capables de participer avec des réponses concrètes.

Il aurait été approprié pour le Secrétariat de mieux informer les Parties relativement à la journée dédiée à la société civile. Aucune information n'était disponible sur le site de l'UNESCO sur les objectifs poursuivis et le déroulement de cette journée. Il serait utile que les documents pertinents (par exemple l'ordre du jour, l'information sur les formateurs, les ateliers) soient disponibles sur Internet au même titre que les documents de travail et d'information préparés pour le CI.

Partage rapide des documents aux Etats membres du Comité ainsi que les observateurs

Horaire prêt très à l'avance pour faciliter la participation de la capitale

Transmettre les amendements présentés au Secrétariat aussi tôt que possible pour donner à tous les participants du Comité assez de temps pour un examen complet (cela pourrait aussi se faire par un courriel aux participants inscrits).



En ce qui concerne le processus d'examen de l'avant-projet de directives opérationnelles pendant la session : avant le débat, tous les participants ne savaient pas clairement qui pouvait présenter des amendements au projet respectivement aux amendements pris en compte dans la version consolidée préparée par le Secrétariat (Parties, membre du Comité / Parties, non membres du Comité / observateurs-ONG). La procédure proposée devrait être clairement communiquée à l'avance afin d'éviter tout malentendu.

Distribuer l'information sur les sessions prévues avec la société civile (date/sujets envisagés) aussi tôt que possible par le biais de tous les canaux de communication afin de permettre à plus de représentants de la société civile de participer/contribuer/se préparer.

### **Gestion du temps et ordre du jour**

La qualité du travail du Secrétariat dans la réalisation de ses tâches est très appréciable. Si un aspect a besoin d'être amélioré, c'est de mieux faire concorder la durée des sessions et le nombre de points à l'ordre du jour.

Maintenez votre bonne qualité jusqu'à ce que les objectifs de la Convention soient atteints.

En renforçant la qualité de l'interprétariat et en améliorant la gestion du temps, plus de réalisme sur la quantité d'éléments mise en débat par rapport au temps.

Le Secrétariat a réalisé un formidable travail. Nous avons regretté en revanche que l'étude de l'avant-projet de directives ait été "sous-évaluée" dans l'agenda.

L'horaire de la réunion doit être revu parce que le programme était trop chargé. Le Secrétariat pourrait avoir à explorer des options où les États Parties accueillent les réunions. Une situation où il n'y a pas de pauses café après de très longues sessions n'est pas acceptable.

Le travail effectué par le Secrétariat lors de la dernière session a été remarquable. Le seul problème a été la répartition du temps selon le calendrier. Officiellement, l'étude des amendements à l'avant-projet de directives devait durer 3 h, or cela a duré plus de 6h. Il est donc opportun d'y consacrer officiellement plus de temps à l'avenir.

### **Implication de la société civile**

J'ai apprécié l'initiative du Secrétariat de travailler plus étroitement avec les représentants de la société civile (ONG); en occurrence - les ateliers, les séances de travail avec les ONG en début des travaux du Comité. Dans un contexte où l'implication des Etats peut être un peu bridée par des intérêts nationaux, la piste du travail avec les ONG devrait être encore plus encouragée, puisque les ONG ont plus de flexibilité dans leurs actions et elles sont les porteuses des souhaits sincères de la société civile. Les citoyens participent de plus en plus à l'acte politique, d'une manière directe, donc c'est le moment que les citoyens participent plus, d'une manière directe, dans l'activité des organisations internationales.

Le jour de travail pour les organisations de la société civile est une excellente idée. Par contre, la liste des participants devrait être transmise à l'avance. The working day for civil society organizations is an excellent idea. However, the list of participants should be transmitted in advance.

Une mention spéciale pour la pertinence et la qualité du travail du Secrétariat dans la guidance apportée aux membres observateurs de la Société civile.

C'est un travail remarquable et absolument nécessaire.

Bon courage pour la prochaine réunion.

Je pensé que l'organisation est déjà très bien, et que l'équipe travaille magnifiquement. Peut-être on pourrait pendant le mois avant la Convention contacter plus souvent la société civile pour mieux s'organiser, mais cela a été déjà proposé par le Secrétariat.

### Site web de la Convention

Le site web de la Convention en français est difficilement utilisable depuis un certain temps déjà, il faudrait régler ces problèmes techniques.

Améliorer le formulaire de soumission des rapports périodiques par les États Parties, tel que mentionné durant la réunion.

Concernant le site Internet, les sections sur les actualités, les événements et les vidéos sont très appréciées. Cependant, l'accès à certaines d'entre elles demeure parfois complexe. Il y aurait lieu de simplifier cet accès et surtout de conserver les vidéos en ligne pour une période de temps supplémentaire.

Ensuite, en ce qui a trait à la web diffusion, certains ont éprouvé des difficultés à lancer l'application et n'ont pu suivre le panel ministériel en temps réel. Lors de la prochaine rencontre du Comité intergouvernemental, il serait important de s'assurer que le lien vers la Webdiffusion est fonctionnel et compatible avec un grand nombre de logiciels, afin de permettre aux personnes qui ne peuvent assister à la réunion de suivre les travaux relatifs à la Convention de 2005. Il serait également important d'avoir une version française du #supportcreativity pour les communications en français sur les médias sociaux. Par exemple, le #appuielacrativité pourrait être utilisé.

Il serait important d'améliorer la structure et la navigation du formulaire online des rapports périodiques.

### Enquête

Dans ce formulaire, questions 2, prévoir une option "sans objet", j'ai dû répondre à deux questions qui ne me concernaient pas (qualité des retransmissions - je n'ai pas regardé puisque j'étais en salle, et qualité de l'accompagnement de la Société civile - je ne suis pas société civile) ce qui fausse le sondage.